

DROITS D'INSCRIPTION 2017/2018

Sécurité sociale : 217 €

Les étudiants IFSI payent directement à l'école : les frais d'inscription : 184€

Ainsi que les frais de sécurité sociale : 217 € directement à l'organisme choisi :
LMDE OU SMEREB

Il n'empêche que l'étudiant devra fournir à mme SABOT : une attestation de couverture sociale, lorsqu'il l'aura reçue.

- Il est noté dans vos dossiers d'inscription ou sur l'état récapitulatif d'inscription :

Que l'étape n'ouvre pas droit à l'affiliation de la couverture sociale :

Ce qui est normal :

Car tous les autres étudiants de l'Université payent en totalité les frais d'inscription et la cotisation de sécurité sociale :

Puis l'Université reverse la cotisation de 217 € à l'Organisme de couverture social choisi par l'étudiant (LMDE OU SMEREB)

CONCLUSION :

Ne pas envoyer de paiement ni avec vos dossiers d'inscription ni avec vos réinscriptions.

Rappel : Lors de votre réinscription en ligne : attention de vous cochez étudiant infirmier dans profil pour obtenir 0 € de frais d'inscription à l'Université